



Union Syndicale **FORCE OUVRIERE**
De la BdD Bourges-Avord

Communiqué

Couleurs et Cohésion : Pressions incompatible avec les notations !

Sur notre base de défense, vous, personnels civils, êtes régulièrement invités à participer à des activités (cérémonies, repas de cohésion, activités sportives ...) sur la base du volontariat. C'est tout à fait compréhensible dans un ministère qui tient à resserrer ses rangs, tout en resserrant ses effectifs au passage.

Cependant, nous notons que certains employeurs utiliseraient votre niveau de participation comme un facteur discriminant. Effectivement, c'est ce qui est constaté pour des personnels à statut ouvrier au sein du GSC « Bourges » qui ont vu leur note abaissée sous prétexte qu'ils ne participaient ni aux couleurs ni aux journées cohésions.

L'instruction n°35/DEF/SGA du 13 janvier 1999 relative à l'emploi, au rôle et à la place du personnel civil au sein des organismes de la défense précise notamment cet aspect :

*« ...S'il n'est pas souhaitable que les responsables leur imposent de participer à ces activités, une invitation devra leur être systématiquement adressée. En outre, **s'il est clair que l'absence à de telles manifestations ne peut être reprochée au personnel civil**, celui-ci doit être conscient qu'il s'agit d'occasions irremplaçables de manifester son appartenance pleine et entière à la collectivité... »*

Le degré d'appartenance à l'institution du personnel civil n'est plus à démontrer ni à prouver. Les personnels civils du Ministère restent attachés à la valeur du travail et démontrent jour après jour leur résilience, leur professionnalisme constamment remis en cause de par les incessantes transformations qu'ils subissent.

Face à cette ligne rouge franchie par l'administration, Force Ouvrière a saisi la Direction du CMG de Rennes, la Direction Centrale du SCA par le biais de sa conseillère sociale et n'hésitera pas à saisir la DRH-MD afin que l'administration retrouve le chemin de la réglementation et du droit.

Sans inciter qui que ce soit à renoncer à ces activités qui sont un lien fort, Force Ouvrière invite les agents à rester vigilant sur cette discrimination comme précitée mais qui pourrait également surgir lors d'un entretien informel ou d'une rencontre en bilatérale.

Force Ouvrière dénonce toutes formes de discriminations lors des activités professionnelles et rappelle que la dérive de cette situation ne doit pas devenir la norme.

Force Ouvrière, le respect du droit, le droit au respect !

Avord, le 31 mars 2026